

7816/25

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2024/2025

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 08 avril 2025

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 08 avril 2025

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Proposition de virement de crédits n° DEC 05/2025 à l'intérieur de la section III
- Commission - du budget général pour l'exercice 2025

E 19559

**Bruxelles, le 8 avril 2025
(OR. en)**

7816/25

FIN 384

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Monsieur Piotr SERAFIN, membre de la Commission européenne
Date de réception:	8 avril 2025
Destinataire:	Monsieur Paweł KARBOWNIK, président du Conseil de l'Union européenne

Objet:	Proposition de virement de crédits n° DEC 05/2025 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2025
--------	---

Les délégations trouveront ci-joint le document DEC 05/2025.

p.j.: DEC 05/2025



COMMISSION
EUROPÉENNE

BRUXELLES, LE 08/04/2025

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2025
SECTION III - COMMISSION TITRES: 08, 30

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 05/2025

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE - 3002 Réserves pour les dépenses opérationnelles

ARTICLE - 30 02 02 Crédits dissociés

CE	-18 036 857,00
Palements	-18 036 857,00

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE - 0805 Accords de partenariat dans le domaine de la pêche durable (APPD) et organisations régionales de gestion des pêches (ORGP)

ARTICLE - 08 05 01 Établir un cadre de gouvernance pour les activités de pêche menées par les navires de pêche de l'Union dans les eaux des pays tiers

CE	18 036 857,00
Palements	18 036 857,00

I. PRÉLÈVEMENT

I.1

a) Intitulé de la ligne

30 02 02 - Crédits dissociés

b) Données chiffrées à la date du 19/03/2025

	CE	Paielements
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	163 415 723,00	144 741 723,00
2 Virements	0,00	0,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	163 415 723,00	144 741 723,00
4 Crédits déjà utilisés	0,00	0,00
5 Crédits disponibles (3-4)	163 415 723,00	144 741 723,00
6 Prélèvement proposé	18 036 857,00	18 036 857,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5-6)	145 378 866,00	126 704 866,00
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	11,04 %	12,46 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE	Paielements
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 19/03/2025	0,00	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

Conformément au point 20 de l'accord interinstitutionnel sur le cadre financier pluriannuel 2021-2027, les montants inscrits au budget pour de nouveaux accords de pêche ou pour le renouvellement d'accords de pêche qui entrent en vigueur après le 1^{er} janvier de l'exercice concerné sont mis en réserve.

Il est proposé de virer des crédits d'engagement et de paiement, pour un montant total de 18 036 857 EUR, de la ligne de réserve vers la ligne opérationnelle principale, pour soutenir spécifiquement les accords avec le Groenland (17 296 857 EUR) et la Côte d'Ivoire (740 000 EUR).

II. RENFORCEMENT

II.1

a) Intitulé de la ligne

08 05 01 - Établir un cadre de gouvernance pour les activités de pêche menées par les navires de pêche de l'Union dans les eaux des pays tiers

b) Données chiffrées à la date du 19/03/2025

	CE	Paielements
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	90 590 000,00	93 655 000,00
2 Virements	0,00	0,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	90 590 000,00	93 655 000,00
4 Crédits déjà utilisés	5 300 000,00	4 050 000,00
5 Crédits disponibles (3-4)	85 290 000,00	89 605 000,00
6 Renforcement demandé	18 036 857,00	18 036 857,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5+6)	103 326 857,00	107 641 857,00
8 Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	19,91 %	19,26 %
9 Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE	Paielements
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 19/03/2025	0,00	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a	n/a

d) Justification détaillée du renforcement

Le virement de 18 036 857 EUR (crédits d'engagement et de paiement) est nécessaire afin de remplir les obligations financières pour l'année 2025 découlant des nouveaux protocoles de mise en œuvre avec le Groenland (17 296 857 EUR) et la Côte d'Ivoire (740 000 EUR).

À la suite d'un accord mutuel avec le gouvernement groenlandais en vue de mettre fin au protocole précédent en 2024, la Commission a mené à bonne fin les négociations portant sur un nouveau protocole en septembre. La proposition de décision du Conseil relative à la signature du nouveau protocole présentée par la Commission a été adoptée le 17 octobre. Le document n° DEC 15/2024 a mis à disposition 17 million EUR de crédits d'engagement sur la ligne opérationnelle couvrant la période du 12/12/2024 au 11/12/2025. À la suite de l'accord intervenu au sein du Conseil le 5 décembre, le protocole a été signé par les deux parties le 12 décembre et est entré en application à titre provisoire le même jour. Le virement de crédits de paiement en cours est nécessaire pour faire face aux obligations contractuelles et honorer les droits d'accès et les paiements sectoriels conformément à l'article 3, paragraphe 4, du protocole. En outre, le virement du même montant en crédits d'engagement est demandé pour permettre à la Commission de signer l'engagement budgétaire avant le premier anniversaire de la signature du protocole, couvrant la période du 12/12/2025 au 11/12/2026. Le paiement correspondant pour cette période sera effectué en 2026, et ce au plus tard le 1er mars.

En ce qui concerne la Côte d'Ivoire, le précédent protocole d'une durée de six ans a expiré le 31 juillet 2024. Sur la base de la décision du Conseil autorisant l'ouverture de négociations, la Commission a mené des négociations et un nouveau protocole a été paraphé le 21 novembre 2024. Le nouveau protocole couvre une période de quatre ans à compter de la date d'application provisoire.

À la suite de la proposition COM(2025) 73 de la Commission du 5 mars 2025, le Conseil devrait marquer son accord sur la signature et l'application provisoire du protocole en avril 2025, la signature étant prévue une fois les crédits disponibles. Les paiements seront effectués dans les 90 jours suivant l'application provisoire.

ANNEX

Transfers from the reserves for operational expenditure - Differentiated Appropriations on 19/03/2025

Transfer Ref	Submission date	Content	Commitment Appropriations (in EUR)	Payment Appropriations (in EUR)
		Voted budget	163 415 723,00	144 741 723,00
		<i>of which SFPAs</i>	<i>59 970 000,00</i>	<i>41 620 000,00</i>
		Total already released	0,00	0,00
		<i>of which SFPAs</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
		Total available for release	163 415 723,00	144 741 723,00
		<i>of which SFPAs</i>	<i>59 970 000,00</i>	<i>41 620 000,00</i>
DEC 05/2025	[08-04-2025]	Mobilisation SFPA for Greenland and Ivory Coast	18 036 857,00	18 036 857,00
		Remainder	145 378 866,00	126 704 866,00
		<i>of which SFPAs</i>	<i>41 933 143,00</i>	<i>23 583 143,00</i>